



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Transports

Question écrite n° 39934

Texte de la question

M. Jean-Paul Virapouille interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur les projets du Gouvernement en matière d'abaissement du coût du crédit de l'Institut d'émission des DOM (IEDOM) en faveur du secteur des transports. Annoncée lors des assises de l'égalité sociale, cette mesure est attendue avec impatience par un secteur d'activité ne bénéficiant pas des exonérations de charges sociales prévues par la loi n° 94-638 du 25 juillet 1994. En complément, le SOFODOM pourrait accroître son champ d'activité à l'ensemble des services dans le cadre d'un fonds de garantie interbancaire afin d'améliorer la couverture des risques. Il souhaite connaître les étapes de la mise en œuvre de ces mesures annoncées le 9 février dernier.

Texte de la réponse

Le 12 juin 1996, le conseil de surveillance de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) a adopté plusieurs dispositions importantes concernant le dispositif de reescompte qui répondent totalement aux préoccupations du parlementaire et aux réflexions menées dans le cadre des assises de l'égalité sociale active et du développement. Le taux de reescompte de l'IEDOM a été abaissé, ce qui ramène le taux pour les emprunteurs à 5,75 p. 100 contre 6,50 p. 100 antérieurement. Par ailleurs, à l'avenir, ce taux ne sera plus fixe, mais déterminé par référence au taux d'appel d'offre de la Banque de France. Il s'agit d'une mesure essentielle en faveur de l'accès des entreprises des départements d'outre-mer à des financements moins coûteux. En outre, le conseil de surveillance de l'IEDOM a décidé d'étendre le bénéfice du reescompte aux secteurs des transports terrestres, maritimes, aériens et leurs services auxiliaires et, selon les départements d'outre-mer, du commerce alimentaire, des services informatiques, des activités de courrier et de télécommunication. Enfin, de la même façon, la SOFODOM a, lors de son dernier conseil d'administration du 24 avril, étendu son activité au secteur des transports.

Données clés

Auteur : [M. Virapoullé Jean-Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39934

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3201

Réponse publiée le : 26 août 1996, page 4597